



Sommaire :

- Conseil communal
- Assermentation
- Déchetterie
- Entretien cimetièrre
- Communications municipales
- Fête nationale
- Du ciment à Eclépens
- Transmission des données au BVA

EDITO

Vous tenez en vos mains le 7^{ème} numéro de l'Eclépanais, journal d'informations communales. A l'image d'autres réalisations, l'Eclépanais fait désormais partie intégrante de la vie de notre commune. Communiquer sur les projets de la Municipalité, informer les citoyens(ennes) sur les activités du village, telle est la mission principale de cette publication.

Votre Municipalité a toujours cherché, et continuera à chercher, les meilleures solutions afin de rendre compte de la gestion des affaires communales, ceci dans tous les domaines. Cette gestion, qui s'effectue tous les jours de l'an par les membres de l'exécutif, est quelque chose de passionnant. Chacun s'engage sans compter son temps.

Refléter avec justesse la vie de la commune, faire passer les bons messages, c'est possible avec une bonne dose d'implication, d'ouverture d'esprit et de curiosité.

N'hésitez pas à nous interpeller, il nous tient à cœur de prêter une oreille attentive à vos suggestions et trouver des réponses à vos requêtes.

Au nom de la Municipalité d'Eclépens, je vous souhaite à toutes et à tous un magnifique été.

Votre Syndic :
Claude Dutoit

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Décisions du conseil communal

Le conseil communal, lors de la séance du 15 juin 2016, a pris les décisions suivantes :

- d'approuver les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2015 et donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2015
- d'accepter la modification des statuts de l'Association de Communes Réseau Enfance Cossonay et Région (AJERCO)

Tournée de gestion

La tournée de gestion, organisée par la Municipalité, a eu lieu le vendredi 27 mai 2016. Les membres de la commission de gestion ont pu constater, tout au long de la traversée du village, les différents travaux réalisés dans le courant de l'année 2015.



Assermentation des autorités communales



La Préfète du district de Morges, Mme Andrea Arn, a procédé à l'assermentation des Conseillers communaux et de la Municipalité pour la législature 2016-2021. La cérémonie, qui a eu lieu à l'Eglise, a été agrémentée par des prestations du Chœur d'hommes d'Eclépens.

L'assemblée s'est ensuite déplacée à la salle du Conseil pour les nominations statutaires du Conseil communal.

Composition du Conseil communal dès le 1^{er} juillet 2016 :

- Président : M. François Reymond
- 1^{er} Vice-président : M. Patrik Dällenbach
- 2^{ème} Vice-Président : M. Raoul Bortolotti
- Secrétaire : Mme Sylviane Chappuis
- Scrutateurs : Mme Nathalie De Palo et M. Ewald Mols



De gauche à droite :
François Reymond, Nathalie De Palo, Raoul Bortolotti,
Sylviane Chappuis, Patrik Dällenbach, Ewald Mols

Déchetterie

Déchets inertes

Dans sa séance du 23 mai 2016, la Municipalité a décidé de ne plus prendre en charge les déchets inertes acheminés à la décharge de Valebin SA à Bofflens. Ces déchets seront entièrement refacturés au détenteur de la carte déchetterie. Un bon à retirer au bureau communal est toujours nécessaire pour se rendre à Bofflens.

Déchets encombrants

Avant d'acheminer vos déchets encombrants (+ 1 m³), nous vous prions de contacter au préalable M. Etienne Morier-Genoud (079.254.07.83). Faute de quoi vos déchets sont susceptibles d'être refusés à la déchetterie.

Boîte d'échange entre habitants



Une boîte d'échange entre habitants est déposée en test à côté de l'administration communale, Rue du Village 24. Cette boîte sert à donner une deuxième vie à un objet qui ne sert plus, mais aussi à partager les objets que nous imaginons pouvoir faire plaisir à d'autres personnes. Si vous êtes un grand lecteur, vous pouvez déposer et ramasser des livres dans la boîte de manière régulière, et si vous n'avez plus besoin de vos jouets, pourquoi ne pas les donner à d'autres enfants par le biais de cette boîte ?

Pour bien l'utiliser, il faut s'assurer d'y déposer **des petits objets en bon état** et ayant une vocation ludique, éducative, ou informative comme un roman, un DVD, une BD, un jeu vidéo, ou un jeu de société. Evitez d'y placer des objets décoratifs ou des biens ménagers tels que des ustensiles de cuisine, de l'électronique ainsi que des vêtements.

La boîte ne sert pas qu'à partager des objets. Elle nous permet de prendre conscience de la facilité à réutiliser des objets de manière entièrement autogérée. Ce n'est pas tout à fait du recyclage, mais plutôt de la revalorisation. Notre avenir dépend de notre rapport au matérialisme, la réduction de notre impact sur le climat et le respect de notre environnement en seront directement affectés. Profitez de cette boîte, échangez, partagez, et encouragez vos voisins à faire de même !

Entretien du cimetière

Nous constatons que certaines tombes manquaient d'entretien au niveau de la taille de certains arbres et buissons qui envahissent et débordent sur les chemins et tombes avoisinantes. La Municipalité étant responsable de l'entretien dans l'enceinte du cimetière (art. 10 du Règlement communal), nous invitons les familles à remettre en état les tombes concernées. En cas de besoin, le bureau communal se tient à votre disposition au N° de tél. 021.866.72.12 pour organiser avec nos employés communaux un jour fixe afin de mener à bien cette tâche. Nous vous remercions de votre collaboration.

Emondage des haies et élagage des arbres

Nous vous rappelons qu'en bordure des routes et des chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les articles 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994 et la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Emondage des haies

- a) à la limite de propriété ;
- b) à une hauteur maximale de 1m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2m dans les autres cas.

Elagage des arbres

- a) au bord des chaussées : à 5m de hauteur et à 1m à l'extérieur ;
- b) au bord des trottoirs : à 2.50m de hauteur et à la limite de propriété.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible. Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

En cas d'élimination de gros volumes de déchets verts, vous êtes priés de contacter au préalable M. Etienne Morier-Genoud, municipal (079.254.07.83).

Lutte contre le bruit :

En vertu du Règlement de police, nous vous rappelons que les travaux bruyants, tels que taille-haie, tondeuse, etc..., **sont interdits le dimanche et les jours fériés, ainsi qu'avant 7h et après 22h en semaine.**

Plan canicule



Les années se suivent mais ne se ressemblent pas forcément au niveau de la météo... Cependant, nous nous permettons de vous rappeler les **CONSEILS EN CAS DE GRANDES CHALEURS** :



Se reposer... rester au frais

- Rester chez soi, réduire l'activité physique
- Prêter attention aux enfants et aux seniors



Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir

- Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit
- Porter des vêtements clairs, amples et légers
- Se rafraîchir par douches régulières ou compresses humides sur le corps



Boire régulièrement... manger léger

- Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif
- Prendre des repas froids riches en eau : fruits, salades, légumes



En présence de signaux d'alerte

- Appeler le médecin traitant
- S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde **0848 133 133**
- En cas d'urgence vitale, appeler le **144**

Symptômes possibles d'un coup de chaleur : faiblesse, confusion, vertiges, nausées et crampes musculaires. Il faut agir immédiatement ! Faire boire et rafraîchir la personne.

Le bureau communal se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

DU CIMENT A ECLEPENS ? POURQUOI ?

Un peu d'histoire et.....quelques souvenirs !

La construction a, de tous temps paru une nécessité, une passion pour les humains : depuis la plus haute antiquité, les nouveaux temples, dédiés aux divinités ou autres symboles (sépultures des personnages célèbres, pyramides d'Egypte aux pharaons, etc...). Il fallait amasser, rassembler des pierres. Les premières colonnades au Moyen Orient étaient collées au bitume, goudrons, brais de pétrole.



Puis est arrivée une poudre de roches sorties des volcans, qui se durcissait à l'air, puis à l'eau. D'où l'idée de chauffer certaines roches (le calcaire) de le concasser, le réduire en poudre = la Chaux, obtenue dès le Haut-Moyen âge dans les cuves de pierres, chauffées au bois (chêne surtout) puis au charbon...ce qui amena peu à peu à découvrir une sorte de liant de chaux. Puis, on découvrit que des calcaires « impurs » argileux, les marnes, qui donnaient dans de tels fours une roche, qui, en durcissant, ressemblait par sa dureté et surtout par sa couleur, à la pierre extraite d'un village (Portland en Angleterre), qui servait à la construction des monuments de Londres (histoire d'un maçon nommé Aspden en 1824 !?).

Ces fours à chaux ont essaimé spécialement le long du Jura et des Préalpes. Ces fours à cuve droite furent alors adaptés à des mélanges de plus en plus précis. Et c'est au début du siècle passé qu'arrivèrent les fours rotatifs, chauffés d'abord au charbon, à 1450 degrés, avec l'avantage d'une production continue, suivie, et plus économique.

La crise financière et économique de 1929 à 1935 stoppa cette évolution. Après une courte embellie, la guerre de 39-45, la mobilisation, le manque de charbon, l'arrêt des constructions (sauf quelques ouvrages militaires), forcèrent les cimenteries au chômage.

La réflexion scientifique ne cessa pas pour autant, et prépara une reprise qui devait finalement arriver en fin de conflit : les besoins de reconstruction, d'électricité, les grands barrages en prévision (Gde Dixence, Mauvoisin, et autres). Les anciennes installations ne peuvent toutes être rétablies : il faut de nouvelles solutions.

A Eclépens :

A cette époque, un ingénieur chimiste, Dr. E. Martz, de l'usine de Liesberg, est chargé par la SCC (devenue « Holcim » en 1994) de la réunification des petites usines dispersées : St-Sulpice NE, Noiraigue, Baulmes, Vallorbe, Cressier, Paudex, etc.

Où était l'avenir des constructions ? Dans les Alpes (barrages), dans l'habitat ? les transports, routes, CFF ? le développement de Genève, de la côte lémanique, de Neuchâtel ? Il faut donc une proximité, des moyens de transport, CFF, routes...etc.

Entretiens, au laboratoire du nouveau Centre technique de Holderbank, affluaient des échantillons de roches, calcaires, argiles et autres, d'Europe, d'Afrique et d'ailleurs, numérotés, sans origine, avec la question : peut-on faire du ciment avec ça ? Le soussigné, ing.-chimiste, ayant « goûté » au ciment à l'usine de Vouvry, en reçut une partie. Il ne sut qu'après les résultats, que son « oui » venait de la région Yverdon-Lausanne. Plusieurs sites en cause : Ce fut ECLEPENS !

Démarches : avec le syndic Louis Reymond et M. Gustave de Coulon.

Terrains : analyse des possibilités

Planification : projets et début de construction en 1952.

Recherche de personnel, constructions d'habitations, La Graveyre, la Venoge, Cinq Sous...et la suite. Les anciennes usines, Baulmes, Vouvry, puis plus tard Roche ne pouvant être rénovées, ni assurer une production suffisante, pouvaient dès lors fournir du personnel formé : Qui ne se souvient pas des Delavy, chef mécanicien, Vuadens, contremaître de fabrication, Chambrier, chef de carrière, Gremion et Planchamp au laboratoire, Fernand Dutoit, magasinier et tous les autres « régionaux » ?

Les premiers sacs marqués Eclépens sortent en août 1953. Et le nom du ciment d'Eclépens a fait son chemin : usine pilote pendant plusieurs décennies, visites et formation d'ingénieurs et de techniciens du monde entier...

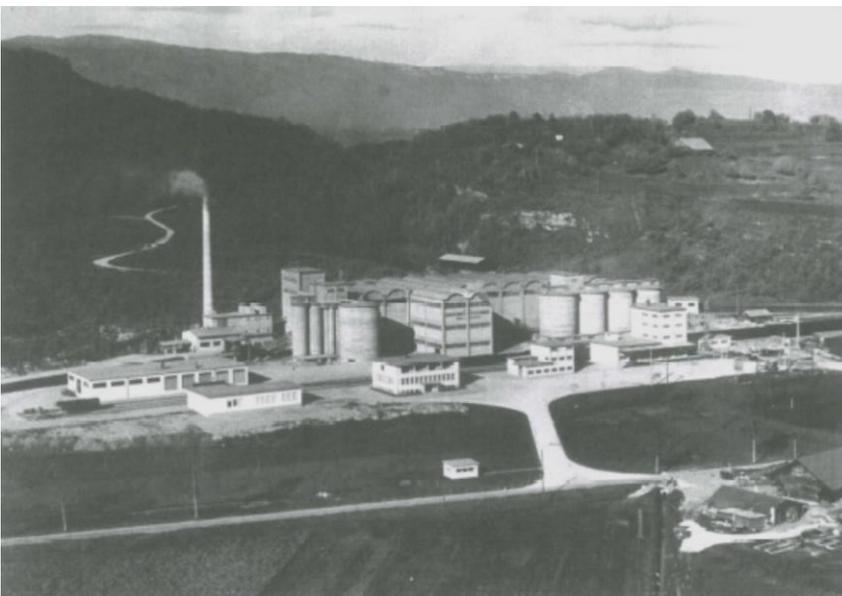
Petit rappel : capacité de l'usine en 1953 = 100'000 tonnes (to), 1957 = 250'000 to, 1975 = 350'000 to et actuellement = env. 800'000 to.

C'est ainsi que le ciment à Eclépens a pu distribuer en 60 ans, pour une centaine de familles, en tout quelques dizaines de millions de salaires, sans compter...quelques impôts et redevances à la communauté !!!

La décision de 1951 n'était-elle pas justifiée ?

Et si l'exploitation s'arrêtait ? Pour...quoi ??

Jean-Paul Pignat
dipl. Ing. Dr ès sc.chim.
(retraité depuis 1990 !)



L'usine en fonction (1953)

TRANSMISSION DES DONNEES PERSONNELLES A LA FONDATION BVA

Notre commune est autorisée à transmettre des données personnelles à la Fondation BVA (Bureau Vaudois d'Adresse, www.fondationbva.ch).

Institution sociale à but non lucratif, la Fondation BVA, emploie des personnes en situation de handicap. La possibilité donnée aux communes de transmettre ces données permet de leur fournir un travail rémunéré.

Les données transmises sont :

- Nom, prénom, sexe, date naissance, état civil et adresse des adultes.
- Nom, prénom, sexe, date de naissance et adresse des enfants.
- Commune d'origine si la personne est de nationalité suisse, nationalité si la personne est étrangère.

Ces données sont utilisées par la Fondation BVA pour des envois postaux publicitaires, institutionnels ou à caractère informatifs.

Elles ne sont **EN AUCUN CAS** transmises aux annonceurs.

C'est la Fondation BVA qui se charge des envois en fonction du public que souhaite atteindre les annonceurs. La Fondation BVA est donc l'intermédiaire entre l'entreprise cliente et les destinataires des envois. Le traitement des données personnelles et les travaux de publipostage sont entièrement effectués en interne et de manière confidentielle. La fondation BVA est membre de l'Association Suisse de Marketing Direct (Schweizer Direktmarketing Verband SDV-ASMD) et respecte le code éthique que celle-ci a adopté.

La Fondation BVA conserve strictement ces données à l'interne.

Elle n'est pas habilitée à céder ou vendre des listes de données communales à d'autres organismes ou entreprises, ainsi qu'à des particuliers.

Depuis de nombreuses années, les nouveaux habitants ont la possibilité, via le formulaire d'inscription lors de l'arrivée, d'approuver ou de refuser la transmission de leurs données à la Fondation BVA.

Naturellement, vous pouvez demander en tout temps à ce que vos données personnelles ne soient pas transmises à la Fondation BVA.

Dans ce cas, il convient d'en informer le bureau du contrôle des habitants, par mail à admin@eclepens.ch ou par tél. au 021.866.72.12.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Secrétariat municipal
Contrôle des habitants
Bourse communale

Ouverture des guichets

Lundi	09h00 à 11h00
Mardi	16h30 à 18h30
Mercredi	09h00 à 11h00
Jeudi	Fermé
Vendredi	09h00 à 11h00

Tél. : 021 866 72 12

Fax : 021 866 74 61

admin@eclepens.ch

www.eclepens.ch

DECHETTERIE

Horaires d'ouverture

Lundi	07h30 à 09h00
Mercredi	16h00 à 18h00
Samedi	08h30 à 11h30

Tél. employés communaux
079 219 32 09

AIEM

Réseau d'eau

Tél. : 021 866 72 12

En cas de fuite d'eau

079 471 35 41

www.eauxdumormont.ch